

PLANICLEAR®

Description

PLANICLEAR est un verre clair transparent, fabriqué suivant le procédé « float ».

Caractéristiques de PLANICLEAR par épaisseur

Ep. (mm)	Tolérance (mm)	TI %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m².K	Rw (C;Ctr) dB
4	0,2	91	8	73	87	8	0,89	5,8	30 (-2,-2)
5	0,2	90	8	70	86	8	0,87	5,7	31(-2,-2)
6	0,2	90	8	67	85	8	0,87	5,7	32 (-1,-2)
8	0,3	89	8	63	83	8	0,85	5,6	33 (-1,-2)
10	0,3	89	8	59	81	8	0,84	5,6	35 (-1,-2)
12	0,3	88	8	56	79	7	0,82	5,5	36 (-1,-2)
15	0,5	87	8	53	77	7	0,80	5,4	37 (0,-2)
19	1,0	86	8	48	73	7	0,78	5,3	40 (-1,-3)

Valeurs spectrophotométriques: EN410-2011; Valeur d'isolation (U): EN673-2011; Performance acoustique Rw (C;Ctr) conforme à la EN 717-1; TI = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieure; REi = réflexion énergétique intérieure; g = Facteur solaire; Ug = Valeur d'isolation thermique; Rw = isolation au bruit aérien direct;

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600 :

Classe antieffraction suivant la suivant la NBN EN 356 :

Poids

Résistance aux variations brutales de température

et aux températures différentielles

Emissivité

Réaction au feu

performance non déterminée performance non déterminée 2,5 kg/m²/mm

. .

40°K 0.89

A1

Autres informations

PLANICLEAR est conforme à la norme EN 572-1.

PLANICLEAR est marqué CE. Les performances du produit PLANICLEAR sont déclarées conformément EN 572-9 avec les numéros DoP suivants M101004 (4 mm); M100007 (5 mm); M100008 (6 mm); M100009 (8 mm); M100010 (10 mm); M100011 (12 mm); M100012 (15 mm)

PLANICLEAR doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

PLANICLEAR a son application conforme la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016).

L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.